

## COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la convocation : 04 novembre 2022

Séance du 09/11/2022

Membres en exercice :

L'an deux mille vingt-deux et le neuf novembre, à 17 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :

<u>Présents</u>: Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants:

Représentés : Christian MICHEL

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Véronique NICOLLET

## Délibération n°D\_2022\_039 Site de compostage partagé : désignation de deux référents

Monsieur le maire rappelle la délibération n° D\_2022\_029 du 05/09/2022 relatif à la candidature de la commune pour la mise en place d'un site de compostage partagé.

Le Conseil municipal ayant accepté ce projet, il convient désormais de désigner deux référents. Ces deux interlocuteurs faciliteront les échanges avec le service de prévention et de gestion des déchets de Provence Alpes Agglomération pour la mise en place et, si possible, en cas de problème sur le site par la suite. Une formation leur sera dispensée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ;

- DESIGNE Monsieur HERNANDEZ Michel et Monsieur PIGANEAU Dominique comme référents dans le cadre du projet de site de compostage partagé

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Jean-Paul DEORSOLA

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal

DIGNE LES BAINS (A Haministratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérial sée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr)

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/11/2022 004-210401097-20221109-D 2022 039-DE dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

RF DIGNE LES BAINS (A H P)

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/11/2022 004-210401097-20221109-D\_2022\_039-DE